



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

étudiants

Question écrite n° 70565

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique d'accueil des étudiants étrangers. Le Gouvernement annonce sa volonté de limiter l'accès aux études sur notre territoire à certaines catégories d'étudiants étrangers. Il souhaiterait instaurer une politique de quotas sur la base de la nature du diplôme, de l'expérience professionnelle, de l'âge et des capacités linguistiques et financières. Ces dispositions viseraient à sélectionner principalement les étudiants dont les moyens financiers sont importants et ceux qui sont déjà avancés dans leur cursus dans des filières qui intéressent la France. Il semble que ces mesures ne répondent pas aux valeurs républicaines de justice et de solidarité, ni à la tradition française en matière d'accueil et de solidarité au droit universel à l'éducation. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour éviter toutes restrictions de l'accès des étudiants étrangers aux études supérieures en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70565

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7235